



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

Division de l'Organisation Scolaire

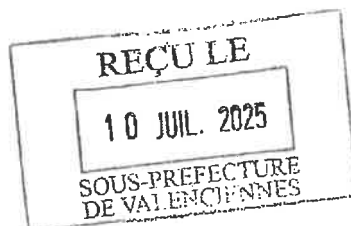
Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 06/08/2026

ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_59-DE

SLO



DOS/DOS2

Références : n° 23/2025

Affaire suivie par :

Sandrine CLERET

Tél : 03 20 62 30 64

Mél : sandrine.cleret@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 4 juillet 2025

L'Inspecteur d'Académie

à

Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes

Bureau du développement territorial

6 avenue des Dentellières

CS 40469

59322 VALENCIENNES Cedex

Objet : Commune de Marly

Demande de désaffectation des écoles Louise Michel et Nelson Mandela.

Par courrier en date du 12 juin 2025, le maire de Marly sollicite l'avis préalable du Sous-Préfet de Valenciennes sur la procédure de désaffectation des écoles Louise Michel et Nelson Mandela.

Vous avez souhaité recueillir mon avis sur cette demande ; je vous informe que j'émetts un avis favorable à cette mesure.

Pour la Rectrice, et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Education nationale du Nord,

Olivier Cottet



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 06/08/2026

ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_59-DE

SLO

**Sous-préfecture
de Valenciennes**

Valenciennes, le 17 juillet 2025

Bureau du développement territorial
Affaire suivie par : Catherine ALEXANDRE
Tél. : 03 27 14 59 91
catherine.alexandre@nord.gouv.fr

Le sous-préfet de Valenciennes

à

Monsieur le maire de Marly

Objet : Désaffectation des écoles Louise Michel et Nelson Mandela

Par courrier en date du 12 juin 2025, vous avez sollicité mon avis au sujet de la désaffectation des écoles Louise Michel et Nelson Mandela.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après consultation des services de l'inspection académique, dont vous trouverez ci-joint copie de la réponse, j'émetts un avis favorable à cette demande.

Il appartient désormais à votre conseil municipal, compétent en la matière, de délibérer sur ce point.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Mme Catherine Alexandre


Stéphane COSTAGLIOLI